

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRÉSENTS : **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRÉSENTÉS : **6**

Etaient présents :

MEMBRES
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjointes.

DATE DE LA
CONVOCATION :
31 janvier 2025

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI et Fouzia BOUKERCHE, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2025-08

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Noura ARAB donne procuration à Sophie CUCCHI-GILAS

OBJET :

Valérie FERRARINI donne procuration à Alain GIUSTI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

**TRANSFERT DE
GARANTIE D'EMPRUNT
LOGIREM EN
FAVEUR DE ERILIA
POUR LA RÉSIDENCE
CAMPAGNE CASONI
À GARDANNE**

Johanne GUIDINI-SOUCHE donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2252-1 et suivants,

Vu la délibération n°14 du Conseil municipal en date du 19 novembre 2018, par laquelle la commune a accordé sa garantie pour un emprunt dans le cadre d'un réaménagement de prêts au profit de la SA HLM LOGIREM pour la résidence Campagne CASONI contracté auprès du Crédit Foncier de France,

Vu la demande formulée par LOGIREM concernant le transfert de la garantie dudit emprunt à ERILIA,

Vu les conditions proposées par le Crédit Foncier de France,

Considérant que ce transfert de garantie n'entraîne aucune modification des conditions financières de l'emprunt initial ;

Considérant l'intérêt général de cette opération ;

Pour rappel, la ville de Gardanne a apporté sa garantie à des emprunts souscrits par LOGIREM auprès du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE par délibération du Conseil municipal n°14 en date du 19 novembre 2018.

Au 30 juin 2024, les sociétés ERILIA et LOGIREM ont fusionné.

En raison de cette fusion, et afin de transférer l'encours LOGIREM au bénéfice d'ERILIA, le financeur CRÉDIT FONCIER DE FRANCE sollicite une réitération de cette garantie d'emprunt par la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

La commune de Gardanne accepte le transfert de la garantie d'emprunt initialement accordée à LOGIREM en faveur de ERILIA, pour l'emprunt contracté auprès du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, d'un montant restant de 124 990,79 euros, aux conditions suivantes :

- Montant initial : 255 450,00 €
- Durée restante : 10 ans
- Taux : 1,95 %
- Objet : CAMPAGNE CASONI.

Article 2 :

La garantie de la collectivité reste inchangée et porte sur 100 % du montant de l'emprunt, couvrant le capital restant dû, les intérêts, frais et accessoires.

Article 3 :

En cas de défaillance de ERILIA dans le paiement des sommes dues, la collectivité s'engage à se substituer à celui-ci pour assurer le service de la dette dans les conditions précisées ci-dessus.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert, notamment la convention tripartite entre la collectivité, LOGIREM, ERILIA, et LE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Article 5 :

La présente délibération sera notifiée à LOGIREM, ERILIA, et LE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE .

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages
exprimés

Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE

